



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCÉS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 avril 2024

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Laetitia ALONSO, Yannick CORBIN, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Nancy DUFOUR

Absents excusés : Christian RIPERT pouvoir à Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN

Public : néant

Secrétaire de séance : Antonia DURAND

Secrétaire adjointe : C. BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 06 février 2024 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats

EPAGE (*Y. CORBIN*) : la dernière réunion portait sur la présentation des comptes, le débat d'orientation budgétaire et la modification des effectifs.

Syndicat d'électrification Vauclusien (*N. LEPATRE*) : concernant les diagnostics des bâtiments publics prochainement réalisés, le SEV a bien confirmé que le coût de ces diagnostics serait pris en charge en totalité entre le programme ACTEE et le programme du SEV. Il faut toutefois vérifier la liste des bâtiments prévus.

Syndicat Forestier (*Y. CORBIN*) : la dernière réunion portait sur le BP 2024 revu à la baisse de 1.4% car moins de dotations de l'état et les projets 2024.

Parc Naturel Régional (PNR) (*S. JACOBEE*) : la dernière réunion portait sur le BP2024 et les projets. Le Parc montre une bonne gestion et recherche des éco gardes pour cet été. La prochaine réunion portera sur le projet de charte du Parc. Norbert LEPATRE demande s'il serait possible de reconnaître les retombées économiques sur chaque commune depuis l'entrée au Parc et indique que le Parc organise plusieurs manifestations sur les communes membres.

Syndicat Rhône Ventoux : (*Alexandre ALLEGRE*)

Compte rendu du comité syndical Rhône-Ventoux
Du 21 mars à Sorgues

ORDRE GENERAL

5 délibérations :

- Délégation au Président pour négocier et réaliser des lignes de trésorerie : vote « pour » à l'unanimité.
- Délégation des attributions du Comité Syndical au bureau pour régler un litige en lien avec l'exécution d'un marché public en procédure adaptée : vote « pour » à l'unanimité.
- Convention d'adhésion au service d'assistance au remplacement du CdeG84 : vote « pour » à l'unanimité.
- Pour autoriser le Président à recruter des agents contractuels aux conditions du code général L.332.13 : vote « pour » à l'unanimité.
- Evolution de l'organisation du temps de travail après avis favorable du Comité Social Territorial : vote « pour » à l'unanimité.
- Suppression d'emplois au tableau des effectifs pour des recrutements non réalisés : vote « pour » à l'unanimité.

EAU POTABLE

9 délibérations :

- Approbation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Approbation du compte administratif 2023 et affectation de l'excédent au budget primitif 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Budget primitif 2024 : 8.370202€ en Exploitation et 35.681220€ en Investissement : vote « pour » à l'unanimité.
- Autorisations de programme & Crédits de paiement pour l'exercice 2024 : vote « pour » à l'unanimité.
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel : vote « pour » à l'unanimité.
- Constitution de provisions pour risques et charges créances douteuses : vote « pour » à l'unanimité.
- Lancement d'opération de renouvellement de réseau à Monteux : vote « pour » à l'unanimité.
- Protocole d'indemnisation pour 3 commerces impactés par travaux à Sorgues : vote « pour » à l'unanimité.
- Convention de partenariat avec l'Université d'Avignon pour l'étude des ressources d'eau souterraines : vote « pour » à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8 délibérations :

- Approbation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Approbation du compte administratif 2023 et affectation de l'excédent au budget primitif 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Budget primitif 2024 : 9.145916€ en Exploitation et 33.520893€ en Investissement : vote « pour » à l'unanimité.
- Autorisations de programme & Crédits de paiement pour l'exercice 2024 : vote « pour » à l'unanimité.
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel : vote « pour » à l'unanimité.
- Constitution de provisions pour risques et charges créances douteuses : vote « pour » à l'unanimité.
- Lancement d'opération de renouvellement de réseau à Monteux : vote « pour » à l'unanimité.
- Rétrocession à la commune de Modène des parcelles C517 & C520 ancienne station d'épuration : vote « pour » à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5 délibérations :

- Approbation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Approbation du compte administratif 2023 et affectation de l'excédent au budget primitif 2023 : vote « pour » à l'unanimité.
- Budget primitif 2024 : 388971€ en Exploitation et 1768€ en Investissement : vote « pour » à l'unanimité.
- Constitution de provisions pour risques et charges créances douteuses : vote « pour » à l'unanimité.
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel : vote « pour » à l'unanimité.

POINTS DIVERS

L'état lance des *études* pour identifier, caractériser, faire connaître les *ressources stratégiques en eau*, délimiter leurs zones de sauvegarde et proposer les actions de protection. Modène est à l'intérieur d'une zone et pourra être concernée par des actions à partir du mois d'avril.

Prochain Comité le 4 juillet 2024.

A.A le 21 mars 2024

2. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion

• Le Compte Administratif

Le Compte Administratif est le récapitulatif des écritures comptables passées en Mairie sur une année, dépenses et recettes réelles de l'année, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est édité en Mairie.

Pour l'année 2023, le CA fait apparaître un excédent annuel de fonctionnement de 105 115.30€ et un excédent cumulé de 173 227.44€ et un excédent annuel d'investissement de 37 369.53€ et un excédent cumulé de 25 849.69€.

- Le Compte de Gestion

Le Compte Gestion est le récapitulatif des écritures comptables passées en Trésorerie Principale sur une année, dépenses et recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est fourni par la TP de Carpentras, dont nous dépendons.

Les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent impérativement être identiques sur une même année, ce qui démontre une parfaite transparence dans les écritures comptables.

Les 2 documents doivent être validés par les membres du Conseil Municipal. En ce qui concerne le Compte Administratif, il doit être présenté par un autre membre du conseil que le Maire, et le Maire doit sortir de la salle au moment de sa présentation. Car les élus restants, doivent reconnaître la véracité des écritures comptables passées par le Maire en validant le Compte Administratif.

Délibération votée POUR l'approbation des comptes de gestion et administratif à l'unanimité des membres présents.

3. Affectation de résultat

Le résultat de clôture de Fonctionnement au 31.12.2023 est de 173 227.44€

Le résultat de clôture d'Investissement au 31.12.2023 est de 25 849.69€

Suite au travail de la commission Finances, monsieur le Maire propose l'affectation de résultat suivante :

002 Excédent de fonctionnement (recette de fonctionnement) : 123 227.44 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'Investissement provenant de l'excédent de fonctionnement) 50 000.00€

001 Excédent d'investissement (Recette d'investissement) : 25 849.69€

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR l'affectation de résultat telle que présentée.

4. Subventions aux associations 2024

La commission finances a étudié les différentes demandes de subventions aux associations et propose les montants suivants :

- Pupilles d'Orange 100 €
- Amicale parents d'élèves 500 €
- Bibliothèque 500 €
- Société de chasse 400 €
- Tennis club 400 €
- Club foot Bédoin 200 €
- Comité des fêtes de Modène 1.000 €
- MAM saperlipopette 500 €
- Amitiés modénoises 500 €
- CCAS 1.000 €
- Comité des feux de forêts 500 €

Soit un total de **5.600€** de subventions (4.600 € au compte 65748 et 1.000€ au compte 657363).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR l'attribution de subventions telles que présentée.

5. Vote des Taxes 2024 (Délibération à prendre)

Monsieur le Maire rappelle les taux TFB et TFNB votés pour la commune en 2023, ainsi que les moyennes nationales et départementales. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâti et non bâti pour cette année, à savoir :

Taxe Foncier Bâti : **7% part communale (+15.13% du département)** Taxe Foncier Non Bâti : **23,70%**

Pour le bâti, le taux pris en compte est celui de 22.13 % englobant celui du département.

La taxe d'habitation étant restaurée pour les logements secondaires, le taux proposé est le dernier en vigueur voté par la commune en 2020 à savoir **4.5%**.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR les taux suivants : TH 4,5%, TFB 7% (part communale), TFNB 23,70%.

6. Vote du Budget Primitif 2024

FONCTIONNEMENT

D – chap. 011 charges à caractère général	108 854,58 €
D – chap. 012 charges de personnel et frais assimilés	185 000,00 €
D – chap. 014 atténuation de produits	17 428,00 €
D – chap. 65 autres charges de gestion courante	38 101,00 €
D – chap. 66 charges financières	1 717,86 €
D – chap. 67 charges exceptionnelles	500,00 €
Total des dépenses	351 601,44 €

R – chap. 013 atténuation de charges	50,00 €
R – chap. 70 produits de services, du domaine et ventes..	13 700,00 €
R – chap. 73 impôts et taxes	58 000,00 €
R – chap. 731 fiscalité locale	110 000,00 €
R – chap. 74 dotations et participations	35 000,00 €
R – chap. 75 autres produits de gestion courante	11 124,00 €
R – chap. 77 produits exceptionnels	500,00 €
R – 002 résultat reporté	123 227,44 €
Total des recettes	351 601,44 €

INVESTISSEMENT

D – chap. 16 emprunt et dettes assimilées	42 327,65 €
D – chap. 21 immobilisations corporelles	182 871,41 €
D – chap. 041 opérations patrimoniales	708,00 €
Total des dépenses	225 907,06 €

R – chap. 13 subventions d'investissement	138 000,00 €
R – chap. 10 dotations, fonds divers et réserves	10 422,37 €
R – chap. 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	50 000,00 €
R – chap. 165 emprunt et dettes assimilées	927,00 €
R – chap. 041 opérations patrimoniales	708,00 €
R – 001 solde d'exécution positif reporté	25 849,69 €
Total des recettes	225 907,06 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR l'affectation des crédits et débits du BP comme énoncés ci-dessus.

7. Délibération : dépenses à imputer au 623 fêtes et cérémonies

Comme chaque année, les services de la DGFIP demandent une délibération reprenant toutes activités susceptibles d'être imputées à l'article 623, fêtes et cérémonies.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR l'attribution des dépenses au compte 623 telles que présentées.

8. Point sur les travaux

- **PAV** : lors de la réunion publique du 04 avril, des questions pertinentes ont été posées par le public. La Cove a apporté une réponse à chacun d'elles. Un travail de réflexion et d'embellissement est à prévoir sur les implantations. Des référents du tri de la Cove passeront au domicile des administrés les jours à venir. Le CCAS de la commune va recenser les administrés se trouvant dans l'incapacité physique de se déplacer et nécessitant l'intervention à leur domicile pour collecter leurs déchets. Des critères devront être établis. Il s'agit d'une phase test de 1 an, à l'issue de laquelle il conviendra de faire le point sur les différents lieux d'implantation et réfléchir à l'aménagement paysager pour le côté esthétique.
- **Eclairage public** : A ce jour, la moitié du parc des points lumineux a été changée en LED. D'après quelques habitants, ce nouveau mode d'éclairage est plus performant que les anciennes ampoules. Concernant l'autre moitié, elle sera faite dès réception des pièces manquantes qui sont en cours de fabrication. Une baisse d'intensité de 50 % est programmée de 23h à 5h pour des raisons d'économie d'énergie.
- **Mairie 1900** : De nouveaux devis doivent être demandés et celui de l'entreprise Chave doit être réactualisé, il est devenu obsolète. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal. Contacter les archives départementales pour savoir s'il serait possible de leur confier les archives de l'AIAPA.
- **Aire Nature et Loisir** : l'agent communal a réalisé la fontaine en pierres, il reste maintenant à reprendre la porte en bois des toilettes sèches qui ne tient plus fermée.
- **Pont** : il faut nettoyer le bac à fleur en bois qui est rempli de feuilles mortes.

9. Délibérations :

- **Convention SAFER** : la SAFER a réitéré la convention d'intervention foncière avec la Cove jusqu'au 31.12.2026. C'est à ce titre que le conseil municipal doit se prononcer.
Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR la signature de la convention SAFER telle que présentée.
- **Vaucluse Ingénierie** : anciennement appelée DACT, il s'agit d'un partenariat avec le Département pour mener à bien nos éventuels futurs projets de voirie, d'aménagement pistes cyclables, aménagement d'espaces publics et bâtiments. Ce renouvellement serait pour une durée illimitée et engendre le versement d'une cotisation annuelle selon 3 formules :
 - **Formule 1** : prestation voirie, vélo pour 0.5€ par habitant et par an (notre ancien choix)
 - **Formule 2** : prestation espaces publics, bâtiments pour 50€ par an
 - **Formule 3** : Formule 1 et 2 réunies**Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR signer la formule 3.**
- **Contrat Vaucluse Ambition** : anciennement « contrat triennal de solidarité ». Lors de la dernière séance, la délibération répartissant les différents projets a été prise, mais il manque encore un devis pour de la voirie afin de présenter le dossier en commission départementale pour validation. La décision est prise de demander une révision des prix pour le devis de l'entreprise Chave, ainsi qu'un nouveau devis à une autre entreprise et un ajustement sera fait en fonction des retours de devis. S'il reste une enveloppe possible, alors un devis de voirie sera demandé.
- **DETR** : la Région n'ayant pas accepté notre demande de financement pour les travaux de la Mairie 1900, il convient de revoir le plan de financement en incluant le CVA (Département) en lieu et place.
Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR modifier le plan de financement des travaux « Mairie 1900 » concernant la demande de DETR et CVA.

- Canal de Carpentras : le Canal propose un contrat avec la commune. Après la présentation de monsieur le maire, la décision est reportée à une prochaine séance.

- Association des Maires de Vaucluse : il convient de désigner un référent déontologique.

Cette personne aura pour mission d'accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liées aux situations de conflit d'intérêt dans lesquels il peut également les conseiller dans les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêt. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service l'intérêt général, les ressources et les moyens dont ils disposent dans l'exercice de leur mandat.

Les conseils rendus par le référent déontologue ne font pas grief et ne sont pas susceptibles de recours, ils n'ont pas de caractère obligatoire pour leur destinataire et en sens inverse, ne leur confère aucun droit. Le référent déontologue peut rédiger des guides, chartes ou recommandations permettant d'informer les élus sur les principes déontologiques qui s'appliquent dans le cadre de leurs fonctions. Le référent déontologue élabore un rapport annuel d'activité assorti de propositions et de préconisations.

Cette personne ne peut pas être un élu local. C'est à ce titre que l'AMV en partenariat avec le CDG84 propose une mutualisation pour répondre à l'obligation de nommer ce référent (loi 3DS du 21 février 2022). Cette solution mutualisée a un coût de 257€ par saisine formulée auprès du CDG84.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR nommer un référent déontologue via une mutualisation avec l'association de maires de Vaucluse et le CDG84.

- Association des Maires ruraux : monsieur le maire rappelle que seules 2 ou 3 communes rurales n'adhèrent pas dans le Vaucluse, dont Modène. Cette adhésion coûterait environ 150€ par an. L'ensemble des élus présents demandent à ce qu'un membre de cette association vienne présenter clairement leurs actions et **délibèrent favorablement pour adhérer.**

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR adhérer à l'association des maires ruraux de France.

- Rétrocession terrain ancienne station d'épuration : le Syndicat Rhône Ventoux est prêt à rétrocéder le terrain de l'ancienne station d'épuration à la commune (parcelles C517 et C520), étant donné que les travaux de démantèlement sont aujourd'hui achevés. Il est convenu : de contacter le syndicat afin d'obtenir une attestation de dépollution, des informations sur le compteur électrique et ligne téléphonique, d'accepter la rétrocession, de prendre en charge les frais d'acte lié à cette rétrocession.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents POUR accepter la rétrocession, prendre en charge les frais liés à cette opération et autoriser monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

10. Questions diverses et sociales

- Pièges à frelons : le syndicat des apiculteurs n'arrive pas à se faire approvisionner, bien qu'un article de presse soit paru indiquant que le syndicat aurait passé une grosse commande de pièges... De notre côté, les personnes ayant répondu favorablement en vue de l'acquisition de pièges, ont été contactées et informées de la situation.
- Encarts publicitaires (artisans) : peu de réponses reçues en mairie. D'ici fin mai, il faut envoyer les logos des artisans ainsi que les articles à paraître à l'imprimeur afin que le petit journal puisse être distribué fin juin. Petit rappel des critères pour les logos et des précisions seront faites aux associations, leur article ne devant pas dépasser 1 page.
- Equipements PCS : le choix du matériel sera fait mardi 16 avril lors de la réunion de travail.
- Planning élections européennes (9 juin 2024) : le planning avec choix des créneaux horaires sera envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux pour obtenir les disponibilités de chacun.
- Préparisk : exercices de simulation de risques (planning) : rappel des dates de chaque simulation et des élus volontaires. Il sera demandé au personnel communal d'être présent pour une simulation en condition réelle.
- Dépôts sauvages : rappel de certains dépôts sauvages dénoncés depuis longtemps et qui sont toujours présents sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que les agents techniques ne sont pas en capacité de récupérer certains déchets très volumineux ou très lourds situés en fond de ravins. La commune ne dispose pas d'équipements adaptés.

- Campings cars : il a été signalé que des campings cars stationneraient de façon prolongée et de façon sauvage sur la commune...il faut aller sur place constater et rappeler les règles de stationnement.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.

Le Maire
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance
Antonia DURAND